

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023**  
\*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE SAINT JEAN TROLIMON**

**Date et heure de la séance :** 07/04/2023 à 20h

**Nom du président, des membres du conseil présents ou représentés :**

Jean-Edern AUBREE – Denis HEMON – Joël COTTINIER – Annick TANGUY – André LE PAPE – Geneviève BOIDIN LALLICH – Marie Louise LE BERRE DEIGAS- Jacqueline BARGAIN – Amaury DE SURVILLE – Jeanne FRADET – Baptiste TANGUY – Cyprien DUGAS.

**Absents :**

Klervi LE PAPE – Gwénaëlle GOASCOZ

**Quorum :** 14 membres en exercice, 12 membres présents, 12 membres votants

Secrétaire de séance : Geneviève BOIDIN LALLICH

**Ordre du jour :**

- 1) Vote du compte de gestion 2022 – budget principal
- 2) Vote du compte de gestion 2022 – budget locaux artisanaux
- 3) Vote du compte de gestion 2022 – budget CCAS
- 4) Vote du compte administratif 2022 – budget principal
- 5) Vote du compte administratif 2022 – budget locaux artisanaux
- 6) Vote du compte administratif 2022 – budget CCAS
- 7) Affectation du résultat
- 8) Vote des taux
- 9) Vote du budget principal 2023
- 10) Vote du budget locaux artisanaux 2023
- 11) Vote du budget CCAS 2023

**Les délibérations adoptées et les résultats des votes :**

En préambule, M. Jacq, conseiller aux décideurs locaux, (Trésorerie de Douarnenez) a pris la parole pour approfondir la santé financière de la commune. Son propos était fondé sur 3 indicateurs : la CAF nette, l'endettement, la fiscalité.

**1 - LA CAF NETTE** permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, Le taux de CAF nette (CAF nette/Produits réels de fonctionnement) est de :

- + 9,63 % en 2018
- + 4,07 % en 2019
- + 14,18 % en 2020
- + 10,31 % en 2021
- + 11,66 % en 2022

Au 31 décembre 2022, la CAF nette est de 107 172 € (soit 135 € par habitant contre 206 € par habitant pour la strate régionale). Le taux de CAF a progressé sur la période. Tendre vers une CAF nette au dessus de 15 % permettrait de financer les investissements futurs plus aisément, avec un recours moindre à l'emprunt.

## **2 - L'ENDETTEMENT**

La commune a mené une politique d'investissement sans recours à l'emprunt sur la période 2018-2022.

L'endettement, examiné à travers le ratio «Encours de dettes/CAF brute», est de :

- 4,49 années en 2018
- 6,59 année en 2019
- 3,10 année en 2020
- 3,58 année en 2021
- 2,89 année en 2022 (moyenne régionale : 2,98)

Il traduit un endettement faible, conformément au tableau ci-dessous (données chambre régionale des comptes) mais reste acceptable compte tenu des gros investissements réalisés :

<b>Capacité de désendettement (Dettes / CAF) exprimée en nombre d'années</b>	<b>&lt; 3 ans</b>	<b>Endettement faible (à augmenter)</b>
	<b>De 3 à 6 ans</b>	<b>Endettement maîtrisé (à maintenir)</b>
	<b>De 6 à 9 ans</b>	<b>Endettement élevé (à résorber)</b>
	<b>De 9 à 12 ans</b>	<b>Endettement trop élevé (à réduire)</b>
	<b>&gt; 12 ans</b>	<b>Surendettement avéré (à réduire)</b>

L'endettement représente en 2022, 319 € par habitant, la moyenne étant de 618 € par habitant pour la strate régionale.

## **3 - LA FISCALITE**

- **Taux de la Taxe d'Habitation 2022 : 12,68 %** contre une moyenne régionale à 12,17 %. Le taux de résidence secondaire était de 17,70 % en 2021.

- **Taux de Foncier Bâti 2022 : 34,16 %** contre une moyenne régionale 2022 à 35,93 %.

- **Taux de Foncier non Bâti 2022 : 45,68 %** contre une moyenne régionale à 49,44 %.

La commune possède, en 2022, un taux de foncier bâti inférieur de 4,93 % à la moyenne régionale. Cela constitue une marge de manœuvre pour la commune.

**La situation financière de la collectivité présente des indicateurs stables en 2022, en matière de CAF nette et en progression en ce qui concerne l'endettement. La fiscalité est inférieure aux moyennes constatées dans les communes de même taille.**

### **COMPTE DE GESTION 2022 / BUDGET PRINCIPAL**

Au cours de la séance, il a été proposé au conseil municipal, d'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

Il est dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion relatif au budget principal.

\*\*\*\*\*

### **COMPTE DE GESTION 2022 / BUDGET LOCAUX ARTISANAUX**

Au cours de la séance, Il a été proposé au conseil municipal, d'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

Il est dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion relatif au budget des locaux artisanaux.

\*\*\*\*\*

### **COMPTE DE GESTION 2022 / BUDGET CCAS**

Au cours de la séance, Il a été proposé au conseil municipal, d'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

Il est dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion relatif au budget CCAS.

\*\*\*\*\*

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022/BUDGET PRINCIPAL**

Au cours de la séance, Il a été proposé d'adopter le compte administratif 2022 comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 624 582.08€

- Recettes : 817 918.80€
- Résultat exercice : + 193 336.72€

**INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 256 835.08€
- Recettes : 310 628.91€
- Résultat exercice : 53 793.83€

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont validé à l'unanimité le compte administratif comme proposé.

\*\*\*\*\*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022/BUDGET LOCAUX ARTISANAUX**

Au cours de la séance, il a été proposé d'adopter le compte administratif des locaux artisanaux 2022 comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 5 154.42€
- Recettes : 8 803.72€
- Résultat : + 3 649.30€

**FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 17 679.09€
- Recettes : 13 830.42€
- Résultat : - 3 848.67€

**Résultat de l'exercice : - 199.37€**

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont validé à l'unanimité le compte administratif comme proposé.

\*\*\*\*\*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022/BUDGET CCAS**

Au cours de la séance, il est proposé d'adopter le compte administratif 2022 comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 3 274.58€
- Recettes : 1 233.40€
- **Résultat exercice : - 2 041.18€**

**INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 0.00€
- Recettes : 0.00€
- Résultat exercice : 0.00€

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont validé par 11 voix pour et 1 abstention, le compte administratif CCAS comme proposé.

\*\*\*\*\*

## AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement : + 193 336.72 euros

Vu le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement : + 53 793.83 euros

Vu le solde des restes à réaliser au 31.12.2022 : 25 829.00 euros

Il a été proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 de 193 336.72 euros comme suit :

- 002 "excédent de fonctionnement reporté" : 93 336.72€
- 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 100 000.00€

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont validé à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat.

\*\*\*\*\*

## VOTE DES TAUX

A compter de cette année, la commune retrouve la possibilité de voter un taux sur la taxe d'habitation des résidences secondaires :

Vu les taux de références de l'année 2022 :

TAUX	2022
Taxe foncière (bâti)	34.16
Taxe foncière (non bâti)	45.68
Taxe d'habitation	12.68

Il a été demandé aux membres du conseil municipal de se positionner sur l'évolution des taux pour 2023.

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont décidé à l'unanimité d'augmenter de 1% les taux pour l'année 2023, ce qui correspond au tableau suivant :

TAUX	2023
Taxe foncière (bâti)	34.50
Taxe foncière (non bâti)	46.13
Taxe d'habitation	12.80

\*\*\*\*\*

## VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Le budget correspond à une prévision des dépenses et des recettes pour l'année à venir. Il est obligatoirement équilibré. Les réunions de la commission « finances » ont permis de chiffrer les orientations de la commune et aboutissent aux écritures suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 822 350.88€
- Recettes : 822 350.88€

**INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 330 472.00€
- Recettes : 330 472.00€

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont validé à l'unanimité le budget principal 2023 comme proposé.

\*\*\*\*\*

**VOTE DU BUDGET LOCAUX ARTISANAUX 2023**

Le budget correspond à une prévision des dépenses et des recettes pour l'année à venir. Les réunions de la commission « finances » ont permis de chiffrer les orientations de la commune et aboutissent sur les écritures suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 24 147.76€
- Recettes : 24 147.76€

**INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 5 154.42€
- Recettes : 12 453.02€

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont validé à l'unanimité le budget des locaux artisanaux 2023 comme proposé.

\*\*\*\*\*

**VOTE DU BUDGET CCAS 2023**

Le budget correspond à une prévision des dépenses et des recettes pour l'année à venir. Il est obligatoirement équilibré. Les réunions de la commission « finances » ont permis de chiffrer les orientations de la commune et aboutissent sur les écritures suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 5 404.18€
- Recettes : 5 404.18€

**INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 0.00€
- Recettes : 0.00€

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont validé à l'unanimité le budget CCAS 2023 comme proposé.

La secrétaire de séance

Mme BOIDIN-LALLICH Geneviève



Le maire,

Mr AUBREE Jean Edern.

